



Editorial

Bonne Année 2016 à toutes et à tous !

Le Petit Forestier est le fruit de cette union entre tous les propriétaires forestiers de tout horizon. Symbole du dynamisme de toute une région forestière, ce journal permet tout d'abord de tisser des liens entre les associations. Il permet aussi d'être informé sur l'actualité et les nouveautés, ainsi que de partager des expériences diverses.

Nous vous proposons un rapide bilan du nombre d'adhérent pour chaque association :

- APFAD : 229 adhérents
- GSMT : 250 adhérents
- APFL : 220 adhérents
- UFOR : 145 adhérents
- APFDC : 74 adhérents

Pour cette année 2016, nous souhaitons à toutes les associations une tempête d'adhérents et que toutes les manifestations se passent dans la convivialité et la bonne humeur !

Attaques de scolytes sur les pessières

Les attaques de scolytes sont observées depuis le milieu du mois de septembre dans divers secteurs de la zone Massif Central.

Les Symptômes observés sont les suivants : dans un premier temps, la présence de sciure rousse sur les troncs traduit un début d'attaque par les insectes. Au cours du mois de Septembre, on a pu observer un début de chute d'écorce sur le tronc débutant au niveau de la base du houppier et puis s'étendant rapidement à l'ensemble du tronc. Les attaques sont plutôt réparties en taches allant jusqu'à une trentaine d'arbres. Les arbres finissent par rougir et c'est souvent le premier arbre rougissant qui permet de localiser l'attaque, et de repérer ceux dont l'écorce se détache.

Ce phénomène concerne divers peuplements plus ou moins réguliers. Les attaques représentent rarement plus d'un foyer d'une dizaine d'arbres à l'hectare. Les lisières récentes ainsi que les peuplements très concurrencés voire concernés par le fomes sont les plus fréquemment atteints.

La dynamique des populations de scolytes et les dommages qui sont liés, seront très dépendants des conditions météorologiques de la saison prochaine. Dans ce contexte, il est délicat de faire des prévisions. Néanmoins, au vu des observations réalisées, les attaques observées restent limitées par rapport à la taille des peuplements. Actuellement les attaques du scolyte typographe ne remettent aucunement en jeu l'avenir des pessières concernées.

Pour les propriétaires et gestionnaires, actuellement il convient de repérer les foyers et de les faire exploiter. Ceci permettra de limiter l'impact des hivernants encore présents sous les écorces. A la périphérie des foyers, repérer la présence de sciure rousse au pied des arbres, traduisant une colonisation plus tardive.

Au printemps 2016, il pourra s'avérer nécessaire de surveiller les bords de ces foyers afin d'identifier précocement les nouvelles attaques. Les bois abattus sont des supports de reproduction permettant l'augmentation des populations et des dommages. Il conviendra de veiller à ces stocks dans la période de mai à septembre en ne laissant pas plus de 4 semaines en forêt.

Voiries et exploitation forestière

Un mode opératoire relatif à l'utilisation des voiries pour l'exploitation des bois sur l'arrondissement d'Ambert

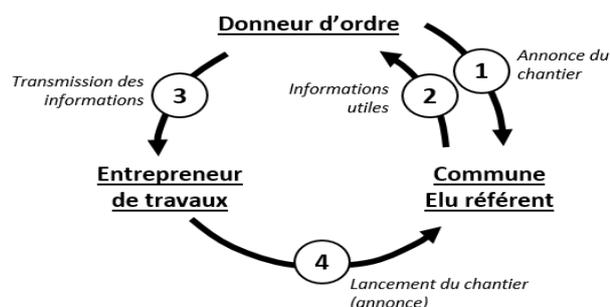
L'utilisation des voiries – notamment communales – pour l'exploitation forestière conduit régulièrement à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les communes et les responsables de chantiers forestiers.

Afin d'anticiper ces difficultés, le Parc Livradois-Forez, l'Association des communes forestières du Puy-de-Dôme et l'interprofession Auvergne Promobois ont conduit, dans le cadre de la charte forestière de l'arrondissement d'Ambert, une concertation impliquant des professionnels de l'exploitation forestière, des élus du territoire et des propriétaires forestiers.

Celle-ci a abouti à la définition d'un **mode opératoire favorisant l'échange d'informations entre les donneurs d'ordre de chantiers et les élus des communes**, pour le bon déroulement des opérations d'exploitation forestière.

Les propriétaires forestiers sont directement concernés lorsqu'ils assurent eux-mêmes l'exploitation de leurs bois (vente « bord de route »). Ils sont alors donneur d'ordres du chantier.

Fonctionnement général du mode opératoire



Si un état des lieux est demandé :

- 5** Etat des lieux initial signé par les deux parties
- 6** Réalisation du chantier de débardage
- 7** Etat des lieux final constatant l'absence de dégâts anormaux ou la remise en état effective des voiries.

Plusieurs documents sont mis à disposition pour la bonne mise en œuvre du mode opératoire. Ils sont téléchargeables sur les sites internet des structures suivantes : Parc Livradois-Forez, Association des communes forestières du Puy-de-Dôme, Auvergne Promobois, Communauté de communes du Pays de Cunlhat.

Vianney TAING

Les brèves

LES ADRESSES UTILES

<http://livradoisforestier.over-blog.fr/>

Association des propriétaires forestiers du Livradois (APFL)

<http://www.apfad.fr/>

Association des propriétaires forestiers Ance et Dore (APFAD)

<https://6gsmt3.wordpress.com/>

Groupement des Sylviculteurs de la Montagne Thiernoise (GSMST)

COMMUNAUTES DE COMMUNES sur lesquelles les propriétaires forestiers peuvent bénéficier des aides à la gestion sylvicoles du Conseil Départemental du Puy de Dôme : C.C. Bassin Minier Montagne, C.C. du Pays de Sauxillanges, C.C. de la Montagne Thiernoise, C.C. Thiers communauté, C.C. Entre Allier et Bois Noirs, C.C. de Haute Combraille, C.C. du Sioulet Chavanon.

UN SIMPLE PERMIS B POUR CONDUIRE UN

TRACTEUR AGRICOLE : Toute personne en possession de son permis B peut conduire un tracteur, une machine agricole ou forestière dont la vitesse n'excède pas 40 km/h, selon l'article 27 de la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dans le cadre de la loi Macron

CARBONE +

Valorisation des accrus et atténuation du changement climatique dans les Combrailles

Sur ce thème, un travail d'animation de fond du Centre National de la Propriété Forestière a permis la création de l'Association Syndicale de Gestion Forestière (ASLGF) des Combrailles. Cette dernière vient de signer le premier contrat « mécénat-compensation-carbone » en Auvergne avec LA POSTE. Au travers de cette action, c'est la reconnaissance morale et financière des services qu'apportent à la société le travail des sylviculteurs.

La problématique « Valoriser les accrus des Combrailles »...

Sur l'ensemble des Combrailles la surface des accrus est évaluée (grâce aux diagnostics issus des Plans de Développement de Massif Forestier) à plus de 14% de la couverture forestière. Environ 10%, soit 750ha de ces accrus peuvent raisonnablement être renouvelés par coupe rase suivi d'un reboisement. Les autres 90% soit 6 750ha peuvent être valorisés par des améliorations sylvicoles (éclaircie-balivage) ou avoir des objectifs plus spécifiques de protection : du sol, de la biodiversité, des eaux...

Le principe : le sylviculteur qui améliore sa forêt permet à celle-ci de séquestrer et de stocker plus de carbone, et donc de participer à l'atténuation du changement climatique.

Les accrus présentent une production en volume de bois faible qui est valorisée pour seulement 20% en bois d'œuvre. En reboisant avec une essence adaptée, on peut espérer une production de bois forte composée de 80% de bois d'œuvre. Le propriétaire qui reboise ses accrus ou les améliore par éclaircie-balivage peut « valoriser » cette séquestration de carbone supplémentaire. Il favorise aussi un stockage du carbone principalement en bois d'œuvre, qui se relâche dans l'atmosphère moins vite que celui contenu dans le bois d'industrie (chauffage, etc...). Enfin, le propriétaire apporte sur le marché des « matériaux bois » qui se substituent aux énergies fossiles ou aux matériaux énergivores (ciment, acier, plastiques...). Améliorer sa forêt ou reboiser coûte cher, ce coût est supporté par le sylviculteur avec des bénéfices sur le très long terme...c'est ici que LA POSTE intervient.

Une entreprise LA POSTE qui cherche à réduire et compenser ses émissions de carbone...

LA POSTE, elle, s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la voie de la neutralité carbone qui consiste, d'une part, à réduire au maximum ses émissions de CO2 (en diminuant les déplacements des personnes et des marchandises, la consommation d'énergie...) et d'autre part, à compenser l'intégralité des émissions restantes. C'est sur ce dernier point (avec l'aide du GIP Massif Central et du CNPF) que LA POSTE a bâti une convention de partenariat avec l'ASLGF des Combrailles pour aider les propriétaires à améliorer leur forêt. A terme, l'objectif pour La Poste est également de bénéficier des crédits carbone qui seraient générés par le projet et labellisés. Au travers de ces projets, La Poste souhaite renforcer son ancrage territorial, en cohérence avec ses valeurs, et notamment la proximité.

Un partenariat ASLGF des Combrailles avec LA POSTE, un premier pas...

Le 16 avril 2015 six propriétaires créent l'ASLGF des Combrailles avec l'aide du CNPF. Dans la foulée, ils réalisent un plan simple de gestion (PSG) sur plus de 14 ha et signent une adhésion à PEFC Auvergne. Le 2 octobre 2015 l'ASLGF et LA POSTE signent un contrat « CLIMAT+ Territoires » sur plus de 10 ha. Les propriétaires qui s'inscrivent dans cette démarche, s'engagent à valoriser des itinéraires techniques qui limitent le travail du sol, créer des emplois locaux, conserver des essences autochtones ou feuillus...

PHOTO : Les accrus : des peuplements composés d'essences pionnières souvent de pins, bouleaux, noisetiers. Ces peuplements sont issus principalement de la déprise agricole et des tempêtes. M Pradeux sur sa parcelle à St Gervais d'Auvergne qui bénéficie de l'opération.



CERTIPHYTO

Pour une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires (Fongicides, Insecticides, Herbicides et autres)

Depuis le 26 novembre 2015, toutes les personnes physiques qui utilisent ces produits dans le cadre de leur activité professionnelle à titre salarié ou pour leur propre compte doivent avoir obtenu un certificat (le CERTIPHYTO).

Comment préparer et obtenir le Certiphyto ?

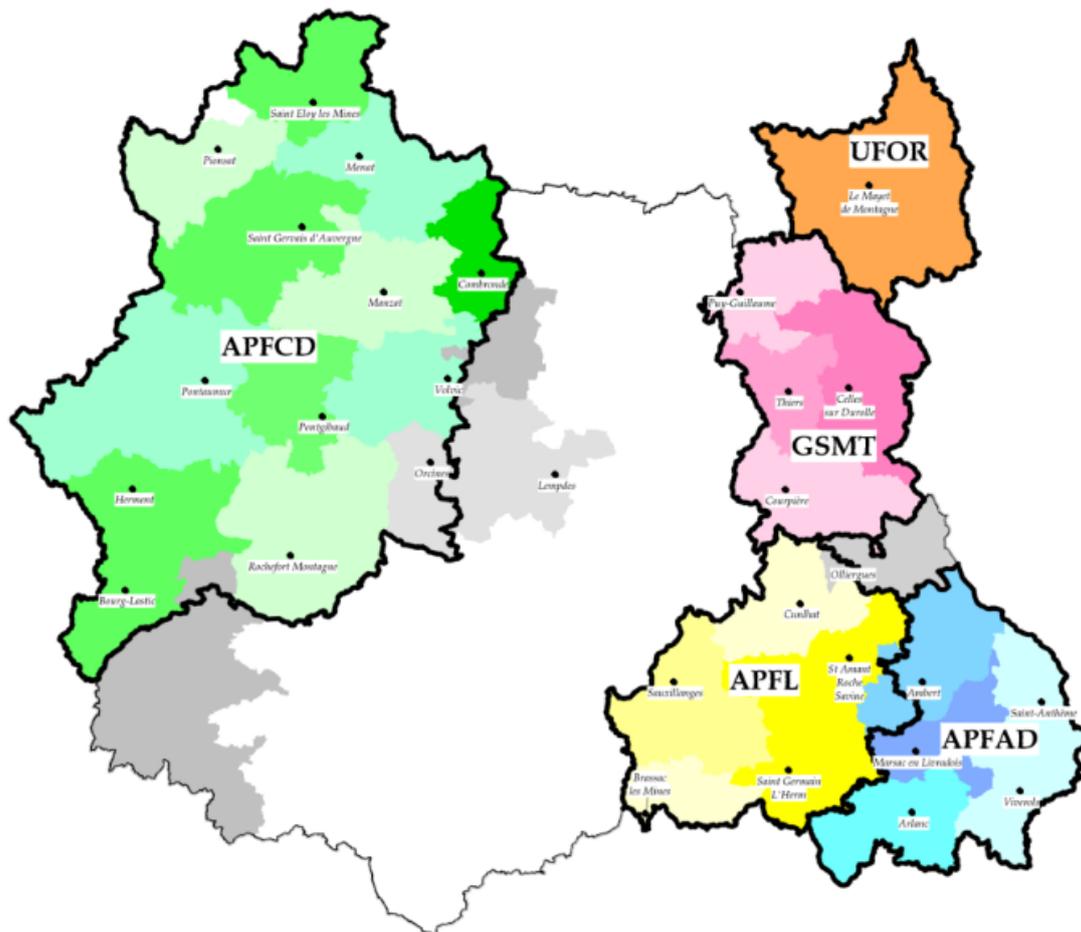
Pour les propriétaires forestiers, il existe deux types de certificat, l'un pour le décideur, l'autre pour l'opérateur. Ils s'obtiennent de trois façons :

- Soit avoir correctement répondu à un test en 20 questions (seuil de réussite de 13/20) si échec orientation vers 2 jours de formation,
- Soit 1 jour de formation suivi d'un test de 15 questions (seuil de réussite de 10/15) si échec orientation vers 1 jour de formation sans pouvoir repasser le test,
- Soit avoir suivi deux jours de formation (14 heures au total).

Une fois dans la poche, le certificat est valable dix ans et peut être renouvelé ensuite par les mêmes voies.

La formation est spécifique au certiphyto visé (décideur ou opérateur) mais également au contexte d'emploi des produits et les méthodes de lutte alternatives enseignées sont bien spécifiques à la forêt et peuvent ne pas être applicables à d'autres secteurs.

En l'absence de certificat, les utilisateurs peuvent se procurer des produits « amateurs » mention EAJ (Emploi Autorisé en Jardin) ou faire appel à un prestataire agréé.



Groupement des Sylviculteurs de la Montagne Thiernoise Guy Guedon Bras de fer 63250 Arconsat fgguedon@sfr.fr 04 73 94 21 53 06 10 10 08 19	Association des Propriétaires Forestiers du Livradois Gérard Faucher Martinangues 63890 Le Monestier g.o.f@wanadoo.fr 04 73 95 71 10	Association des Propriétaires Forestiers Ance et Dore Max Moulin Chougoirand 63600 Grandrif m.max1@orange.fr 04 73 82 39 31	Union Forestière de la Montagne Bourbonnaise Jean Claude Dousson 22, rue des Landes 03110 Vendat jcdousson@wanadoo.fr 04 70 41 21 48	Association des Propriétaires Forestiers Dômes et Combrailles Michel Fanget La vialle 63560 Teilhet forets.domcom@gmail.com 09 77 76 55 44
---	--	---	--	--